#### VILLE DU PORT



Nombre de conseillers en exercice : 39

A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 07

Nombre de votants

#### **OBJET**

: 36

Affaire n°2016-183

**BUDGET PRIMITIF 2017** 

BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

#### NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 novembre 2016 et affichée le 30 novembre 2016.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 1 4 DFC 2016



# Olivier HOARAU

### EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU MARDI 6 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi six décembre, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Dalila Mahé 2ème adjointe, Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6ème adjoint, Mme Cala M'Rhéhouri 7ème adjointe, Mme Annick Le Toullec 8ème adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9ème adjoint, M. Armand Mouniata 10ème adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrick Jardinot.

Absents représentés: Mme Paulette Lacpatia 1 ère adjointe (par M. Olivier Hoarau Maire), M. Bernard Robert 3 ème adjoint (par Mme Karine Mounien), Mme Jasmine Béton 4 ème adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6 adjoint), M. Jean Hubert M'Simbona (par M. Alain Iafar), Mme Catherine Gossard (par Mme Annick Le Toullec 8 adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Bibi-Fatima Anli), Mme Valèrie Auber (par M. Patrick Jardinot).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Fayzal Ahmed Vali (17h21).

<u>Départ (s) en cours de séance</u>: M. Henry Hippolyte (18h05), Mme Mikaëla Latra (18h46).

Absent (s): M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador.

.....

#### **BUDGET PRIMITIF 2017**

# BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » en date du 28 novembre 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 6 décembre 2016 relatif au Budget Primitif 2017 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber),

#### DÉCIDE

Article 1: d'approuver le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Olivier HOARAU

#### **BUDGET PRIMITIF 2017**

## BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SPANC

Le présent rapport a pour objet de présenter le budget primitif 2017 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Il s'équilibre à hauteur de 18 155 € en section de fonctionnement.

**EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**, les dépenses et les recettes sont présentées ci-après par chapitre :

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	RECETTES
	Opérations réelles	
	011 – Charges à caractère général 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	18 155,00
18 155,00	TOTAL FONCTIONNEMENT	18 155,00

Les recettes, constituées par les redevances (18 155 €), servent à financer les dépenses liées à l'exercice des compétences obligatoires du service, à savoir :

- le contrôle de la conception et de la bonne réalisation des travaux d'implantation des ouvrages pour ce qui concerne les installations neuves ou réhabilitées;
- le diagnostic et le contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien pour ce qui concerne les installations existantes ;
- le diagnostic réglementaire du parc pour ce qui concerne l'ensemble des installations.

Les autres charges concernent les frais de gestion du service qui sont à facturer par la Ville.

Les prévisions sont votées au niveau du chapitre.

**EN SECTION D'INVESTISSEMENT**, il n'y a pas de prévision pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Budget Primitif 2017 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Affaire suivie par la Direction Financière